

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 février 2018
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

**Lettres identiques datées du 8 février 2018, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Israël continue de violer l'espace terrestre, maritime et aérien libanais et de porter atteinte à la souveraineté du pays, au mépris total du droit international et de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. À la fin du mois de janvier, Israël avait commis 33 violations dont 14 de l'espace aérien, 13 de l'espace maritime et 6 de l'espace terrestre. Ces derniers jours, il a de nouveau violé de manière répétée l'espace aérien libanais pour effectuer des frappes en territoire syrien.

La mission du Liban a maintes fois appelé votre attention sur une série d'autres violations successives. Nous vous avons notamment informé, dans des lettres identiques datées du 30 octobre 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/553-S/2017/915](#)) que, le 7 septembre 2017, des avions de l'ennemi israélien avaient violé l'espace libanais pour mener une frappe aérienne en territoire syrien.

Ces violations répétées, qui établissent un schéma très dangereux, viennent s'ajouter aux atteintes quotidiennes à la souveraineté du Liban et constituent une nouvelle tentative, de la part d'Israël, de porter atteinte à la paix et à la sécurité régionales.

Le Liban demeure pleinement attaché à la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et condamne dans les termes les plus énergiques les violations israéliennes de plus en plus fréquentes. Il considère que ces atteintes illustrent très clairement l'absence totale de scrupule de la part d'Israël à recourir à la force de manière excessive et à violer allègrement tous les principes du droit international.

Le Liban demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale d'amener efficacement Israël à respecter pleinement la résolution [1701 \(2006\)](#) et à en appliquer sans tarder toutes les dispositions. Il doit notamment mettre fin à toutes les violations de l'espace aérien du Liban et, de manière



plus générale, cesser de porter atteinte à sa souveraineté. Ses atteintes incessantes au droit international et aux résolutions internationales représentent une menace flagrante contre la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Amal **Mudallali**
